

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

FIPHFP

Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

Délibération n° 2018-01-01 du 19 janvier 2018 portant désignation des commissaires aux comptes du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique pour l'exercice 2018

NOR : SSAX1830124X

Le Comité national du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique,
Vu le code de commerce en son titre II du livre VIII ;

Vu la loi n° 84-148 du 1^{er} mars 1984 relative à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises, notamment son article 30 ;

Vu la loi n° 2003-706 du 1^{er} août 2003 de sécurité financière ;

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 modifié relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ;

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du FIPHFP en date du 26 janvier 2017 ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

1. De proposer, conformément à la décision de la commission d'appel d'offres, qui s'est tenue le 26 janvier 2017, le cabinet « Deloitte et associés », représenté par M. Pierre-François Allieux, comme commissaire aux comptes titulaire du FIPHFP.

2. De proposer, conformément à la décision de la commission d'appel d'offres, qui s'est tenue le 26 janvier 2017, le cabinet « BEAS », représenté par M. Jean Paul Séguret, comme commissaire aux comptes suppléant du FIPHFP.

3. De proposer que soit éventuellement confiées au commissaire aux comptes du FIPHFP des missions complémentaires, en sus de la mission permanente pour laquelle il est nommé, qui couvre les exercices 2017-2022.

4. Le directeur du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est chargé de présenter au ministre les propositions précitées de nomination des commissaires aux comptes au ministre en charge de l'économie.

5. Le directeur du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est chargé de la mise en œuvre de la présente délibération, de sa diffusion à l'agent comptable et au contrôleur budgétaire du FIPHFP et de sa publication au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Délibération n° 2018-01-01 du 19 janvier 2018 portant désignation des commissaires aux comptes du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique pour l'exercice 2018.

Nombre de présents au moment de la délibération : 19.

Votants : 19.

Abstentions : 9.

Nombre de voix « Pour » : 8.

Nombre de voix « Contre » : 0.

Refus de participation au vote : 2.

La délibération est adoptée.

Fait le 19 janvier 2018.

Le président,
D. PERRIOT

Le directeur,
M. DESJARDINS